

**Mairie de Bacqueville-en-Caux**

-----  
Canton de Luneray  
-----

ARRONDISSEMENT de DIEPPE  
SEINE-MARITIME

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Liberté – Egalité – Fraternité*

Arrêté n ° 147 - 2025 du 21 novembre 2025

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande de Monsieur KINET Patrick, domicilié au n°26 rue des Douze Apôtres à Bacqueville en Caux, en vue d'obtenir un arrêté de stationnement, dans le cadre de travaux au niveau du muret de sa clôture.

**CONSIDERANT** qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit pour tout véhicule le long du muret de la clôture du terrain, situé au n°26 rue des Douze Apôtres à Bacqueville en Caux, et également à côté la partie de la clôture qui longe la rue aux Loups (RD23A).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 3 :** Monsieur KINET, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,  
Le 21 novembre 2025

Jean-Marie ADAM,  
Le Maire

